

CONSIGNES POUR LES ENGAGEMENTS

Les équipages désirant participer au 34ème Rallye PEA Bourgogne-Côte Chalonnaise, 13ème rallye VHC et 5ème rallye VHRS devront faire parvenir **avant le 23 juin 2025 à minuit** leur bulletin d'engagement obligatoirement accompagné du montant des droits d'engagement.

Par courrier à l'adresse suivante : Séverine RODRIGUEZ
47 rue d'Assas
71200 LE CREUSOT

Par mail à l'adresse suivante: contact@rallye-bourgogne-cote-chalonnaise.fr

Si engagement par mail, les chèques devront suivre par la poste.

Les chèques seront libellés à l'ordre de : **Association du Rallye de la Côte Chalonnaise**

Aucun chèque ne sera accepté pour les concurrents étranger (virement ou espèces au moment de la remise du road-book uniquement)

MONTANT DES DROITS D'ENGAGEMENT REDUITS SUITE AU CHANGELENT DE PARCOURS DU 11 JUIN 2025

MODERNES	Avec publicité facultative : 530 €	Sans publicité : 1060 € Avec 1 membre ASA 71 : 505 € Equipage 100% ASA 71 : 480 €
VHC	Avec publicité facultative : 490 €	Sans publicité : 980 € Avec 1 membre ASA 71 : 465 € Equipage 100% ASA 71 : 440 €
VHRS	Avec publicité facultative : 450 €	Sans publicité : 900€ Avec 1 membre ASA 71 : 425 € Equipage 100% ASA 71 : 400 € Equipage inscrit à la Rallye Cup VHRS : 400 €

PIECES A FOURNIR AVEC VOTRE DEMANDE D'ENGAGEMENT:

Modernes et VHC:

- Photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation
- Photocopie de la 1ère page du passeport technique (ou PTH pur les VHC)
- Photocopie des permis de conduire pilote et copilote
- Photocopie des licences pilote et copilote (et concurrent si différent pilote)
- Fiche de reconnaissance dûment complétée (à télécharger)
- Fiche speaker dûment complétée (à télécharger)
- Fiche Assistance
- Eventuellement, demande d'engagement au shake-down

VHRS

- Photocopie des permis de conduire pilote et copilote (si + 18 ans)
- Photocopie des licences pilote et copilote (sauf si titre de participation)
- Photocopie du certificat d'immatriculation du véhicule de compétition (départage des ex-aequos éventuels)
- Photocopie du "laisser-passer" de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou PTH FIA ou FFSA ou passeport technique.
- Fiche assistance

NOTA: en cas de demande de titre de participation, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile

MONTANT TITRE DE PARTICIPATION: 76€